

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANTS A DES CONVENTIONS FONCIERES OPERATIONNELLES
Foncier cadre – EPA Alzette-Belval**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu les conventions et leurs avenants passés avec l'EPA Alzette-Belval tels que référencés dans la liste ci-annexée pour s'assurer la maîtrise de terrains,

Considérant les modifications reportées dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer les avenants aux conventions foncières listées dans l'annexe jointe à la présente délibération.
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE

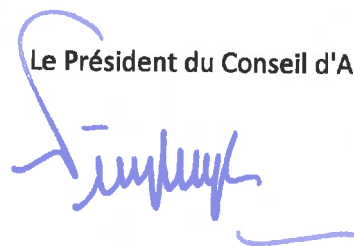
LE 31 OCT. 2017

Le Préfet de Région,



Jean-Luc MARX

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

ANNEXE A LA DELIBERATION N°B17/.....
 AVENANTS A DES CONVENTIONS FONCIERES OPERATIONNELLES – Foncier cadre – EPA Alzette-Belval
 Bureau du 27/10/2017

Opération	Signataire – Date de signature	Modification conventionnelle	Situation actuelle	Modification proposée
<p style="text-align: center;">RUSSANGE Crassier (F08FCX0B009) avenant n°1</p>	<p style="text-align: center;">EPA Alzette-Belval <i>Convention du 02/04/2014</i></p>	<p style="text-align: center;">Modification des conditions juridiques d'intervention</p>	<p style="text-align: center;">Sans la possibilité d'acquérir des biens par exercice du droit de préemption lié à la ZAD du Bassin de l'Alzette</p>	<p style="text-align: center;">Ajout de la possibilité d'acquérir des biens par exercice du droit de préemption lié à la ZAD du Bassin de l'Alzette</p>
<p style="text-align: center;">REDANGE Crassier (F08FCX0B013) Avenant n°2</p>	<p style="text-align: center;">EPA Alzette-Belval <i>Convention du 31/07/2014</i></p>	<p style="text-align: center;">Modification des conditions juridiques d'intervention</p>	<p style="text-align: center;">Sans la possibilité d'acquérir des biens par exercice du droit de préemption lié à la ZAD du Bassin de l'Alzette</p>	<p style="text-align: center;">Ajout de la possibilité d'acquérir des biens par exercice du droit de préemption lié à la ZAD du Bassin de l'Alzette</p>